

Ville



ASTRIUM

 **cnès**

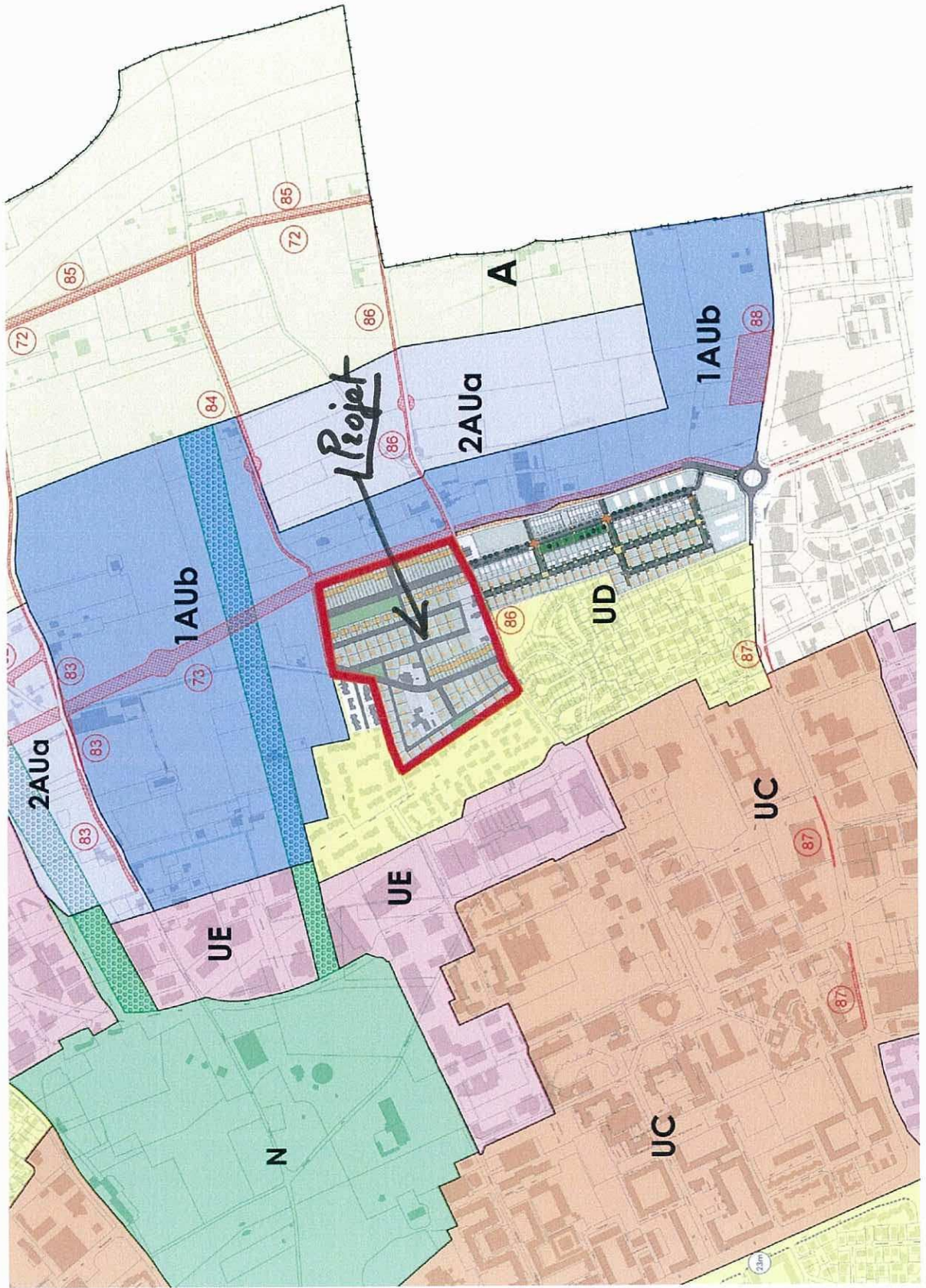
 **IGN**
INSTITUT NATIONAL
 DE L'INFORMATION
 GÉOGRAPHIQUE
 ET FORESTIÈRE

Tranche réalisée

Projet

Echelle 1 : 25.918

0  500 m



2. Secteur de Projet Frange Est Pour une urbanisation maîtrisée

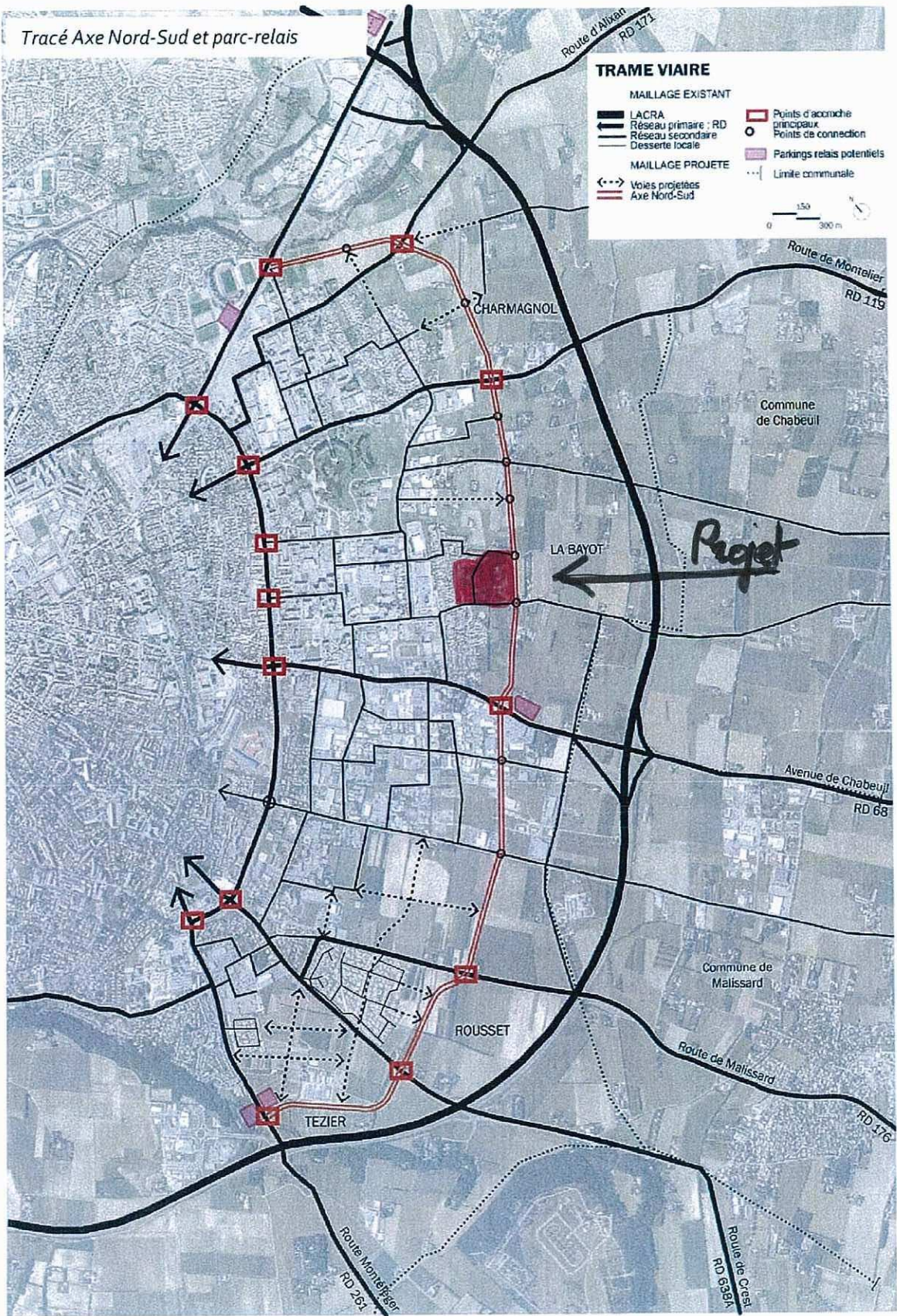
Ceinturée par la rocade dite « LACRA » (liaison autoroutière de contournement routier et autoroutier), la « frange Est » regroupe les lieux-dits du Grand Charmagnol, La Bayot, Gounier, Les Martins, Petit Rousset, Grand Rousset et Maninet.

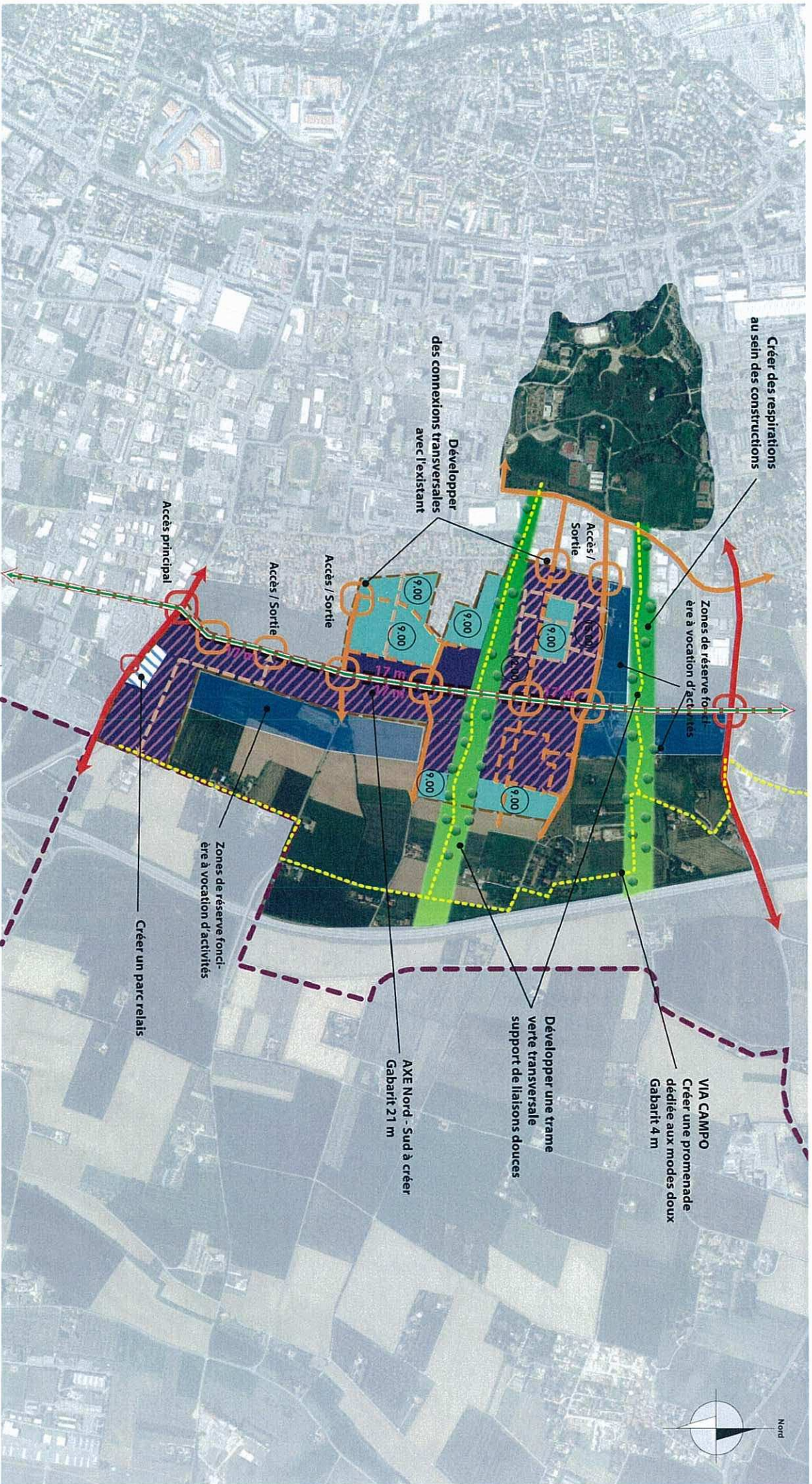
Les limites urbaines Est de la commune de Valence se composent de zones mitées où s'entremêlent zones dévolues à de l'activité économique, secteurs d'habitat peu denses, bâtiments désaffectés, maisons isolées.... Ce mode de développement, fortement consommateur d'espace, est dépourvu d'une réflexion d'ensemble sur la trame viaire et les formes urbaines et banalise le paysage. La structuration de ces franges, leur densification et la maîtrise de leur urbanisation future ainsi que leur animation urbaine dans l'objectif d'un maintien d'une cohésion et d'une mixité sociale sont de véritables enjeux pour l'avenir de la Ville. Elles conditionnent l'affirmation des limites urbaines dont la ville a besoin pour inscrire son identité.

Dans cette perspective, la commune souhaite favoriser l'émergence de différents projets urbains qualifiant véritablement les franges Est de Valence en prenant appui sur l'aménagement d'un boulevard urbain dénommé « Axe Nord Sud » et la Via Campo exclusivement dédiée aux circulations douces.

a) L'Axe Nord-Sud

La réflexion menée sur le développement de la « frange Est » de la ville prévoit la définition de zones à vocation d'habitat et d'activités économiques, situés de part et d'autre d'une future voirie de desserte, intitulée « Axe Nord-Sud », reliant Valence 2 au plateau de Lautagne. Ponctué de points d'accroche signifiant les entrées des nouveaux quartiers, ce nouvel axe associe également des parcs relais à proximité de la rocade (route de Romans, avenue de Chabeuil, route de Montéléger). Cet axe de desserte secondaire s'insèrera entre les boulevards urbains et la liaison LACRA. Cette voirie présente un profil de 21 mètres avec 2 voies circulées, reliant le vallon de la Barberolle au plateau de Lautagne, sur 6 500 mètres de long.





PERIMETRE ET LIMITES

- Périmètre du site d'étude
- Limites communales

VOCATION DE L'ESPACE

- Habitat collectif et intermédiaire
- Mixité fonctionnelle Habitat et activité
- Habitat individuel pur et habitat groupé
- Zone de réserve foncière à vocation d'activités

CARACTERISTIQUES DU BATI

- Front bâti
- Pincipe d'alignement à respecter avec percées ponctuelles
- Hauteur maximum des constructions
- Hauteur maximum en alignement de l'axe Nord/Sud

CIRCULATION ET DEPLACEMENTS

- Symbole Voie existante
- Symbole Voie à créer
- Axe Nord / Sud Echelle communale
- Accès / sortie principal
- Accès / sortie secondaire

PAYSAGE

- Voie primaire
- Voie secondaire
- Voie tertiaire
- Cheminement doux
- Parc relais

PAYSAGE

- Espace vert paysager
- Porosité et pénétration végétale depuis l'axe Nord/Sud

Créer des respirations au sein des constructions

Développer des connexions transversales avec l'existant

Zones de réserve foncière à vocation d'activités

Développer une trame verte transversale support de liaisons douces

VIA CAMPO
Créer une promenade dédiée aux modes doux
Gabarit 4 m

AXE Nord - Sud à créer
Gabarit 21 m

Zones de réserve foncière à vocation d'activités

Créer un parc relais





principe de composition

Nord
↑



Photos du site de la Bayot - 2013



Les secteurs de projet (OAP)

Dans le cadre du PLU, la Ville a déterminé des secteurs de projets répartis sur toute la ville, sous forme d'OAP (Orientations d'aménagement et de programmation). Ces OAP donnent de grands principes d'aménagement qui peuvent évoluer avec la concertation.

Pour connaître l'intégration des projets actuels et à venir de la Ville, consultez la plaquette « Valence projet urbain » ou rendez-vous sur Valence.fr



3^{ème} TERRASSE : LE PLAN / FONTBARLETTES / BRIFFAUT ROUSSET / CHAMBERLIÈRE /
LAPRAT MANINET

Maîtriser le développement de la ville à l'Est

Dans la continuité du projet urbain visant à désenclaver les Hauts-de-Valence, la Ville a pour objectif d'encadrer le développement des secteurs dits de la Frange Est, jusqu'à la LACRA. L'enjeu est de créer de nouveaux quartiers tout en préservant les zones agricoles et naturelles présentes sur ce secteur.

8 Requalification de Valence 2 : vers une nouvelle entrée de ville

L'objectif est d'améliorer cette entrée de ville, aujourd'hui seulement accessible par l'automobile, en créant de nouveaux espaces publics. Un partage équitable de la route entre piétons, automobiles, transports en commun et cyclistes sera encouragé.

Principes d'aménagement

- Création de nouveaux cheminements « modes doux » (piétons et cyclistes)
- Requalification de l'avenue de Romans en « boulevard urbain »
- Amélioration de la desserte par les transports en commun
- Requalification de l'îlot Briker avec construction de logements collectifs et commerces

9 Pour une urbanisation maîtrisée de la Frange Est

L'objectif est de maîtriser le développement des secteurs de la Bayot et de Charmagnol pour permettre une urbanisation cohérente et harmonieuse à l'est de la ville. L'accent est mis sur la nécessité de préserver les zones naturelles et agricoles.

Principes d'aménagement

- Aménagement de nouveaux quartiers d'habitat mixte
- Création d'une voie verte, la « Via Campo »
- Préservation des espaces naturels et agricoles situés de part et d'autre de la LACRA
- Création d'un nouvel axe reliant le vallon de la Barberolle au plateau de Lautagne, parallèle à la LACRA, afin de desservir les nouveaux quartiers
- Développement d'activités économiques



► La Frange Est : un équilibre à trouver entre zones résidentielles, activités économiques et agriculture



► Le projet « Rose des vents » situé à La Bayot



► La Via campo, une voie verte réalisée sur le modèle de la Via Rhona